

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : FM DEVELOPPEMENT  
Forme juridique : Société à responsabilité limitée  
Adresse : Avenue Télémaque N° : 33 Boîte :  
Code postal : 1190 Commune : Forest  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone  
Adresse Internet :  
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0455.941.273

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 12-09-2022

Ce dépôt concerne :

- ☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 30-06-2025
- ☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2024 au 31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2023 au 31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**IPM Group SA**

|                              |                 |                |
|------------------------------|-----------------|----------------|
| 0403508716                   |                 |                |
| Rue des Francs 79            |                 |                |
| 1040 Etterbeek               |                 |                |
| BELGIQUE                     |                 |                |
| Début de mandat : 2023-12-21 | Fin de mandat : | Administrateur |

Représenté directement ou indirectement par :

LE HODEY François  
BELGIQUE

**RSM INTER AUDIT SRL (B00091)**

|                              |                            |             |
|------------------------------|----------------------------|-------------|
| 0436391122                   |                            |             |
| LOZENBERG 18                 |                            |             |
| 1930 Zaventem                |                            |             |
| BELGIQUE                     |                            |             |
| Début de mandat : 2022-06-30 | Fin de mandat : 2025-06-30 | Commissaire |

Représenté directement ou indirectement par :

DELACROIX Marie (A02141)  
REVISEUR D'ENTREPRISE  
LOZENBERG 18  
1930 Zaventem  
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

| Nom, prénoms, profession, domicile | Numéro de membre | Nature de la mission (A, B, C et/ou D) |
|------------------------------------|------------------|----------------------------------------|
|                                    |                  |                                        |

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

|                                                 | Ann.  | Codes | Exercice                | Exercice précédent    |
|-------------------------------------------------|-------|-------|-------------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF</b>                                    |       |       |                         |                       |
| <b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>                    |       | 20    |                         |                       |
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>                       |       | 21/28 | <b><u>165.343</u></b>   | <b><u>175.064</u></b> |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>            | 6.1.1 | 21    |                         |                       |
| <b>Immobilisations corporelles</b>              | 6.1.2 | 22/27 | <b>158.871</b>          | <b>149.453</b>        |
| Terrains et constructions                       |       | 22    |                         |                       |
| Installations, machines et outillage            |       | 23    | 53.356                  | 21.147                |
| Mobilier et matériel roulant                    |       | 24    | 66.647                  | 102.689               |
| Location-financement et droits similaires       |       | 25    |                         |                       |
| Autres immobilisations corporelles              |       | 26    | 38.867                  | 25.617                |
| Immobilisations en cours et acomptes versés     |       | 27    |                         |                       |
| <b>Immobilisations financières</b>              | 6.1.3 | 28    | <b>6.472</b>            | <b>25.610</b>         |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                        |       | 29/58 | <b><u>2.487.049</u></b> | <b><u>711.269</u></b> |
| <b>Créances à plus d'un an</b>                  |       | 29    |                         |                       |
| Créances commerciales                           |       | 290   |                         |                       |
| Autres créances                                 |       | 291   |                         |                       |
| <b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> |       | 3     |                         |                       |
| Stocks                                          |       | 30/36 |                         |                       |
| Commandes en cours d'exécution                  |       | 37    |                         |                       |
| <b>Créances à un an au plus</b>                 |       | 40/41 | <b>1.247.484</b>        | <b>527.851</b>        |
| Créances commerciales                           |       | 40    | 1.199.763               | 512.489               |
| Autres créances                                 |       | 41    | 47.721                  | 15.362                |
| <b>Placements de trésorerie</b>                 |       | 50/53 |                         | <b>51.324</b>         |
| <b>Valeurs disponibles</b>                      |       | 54/58 | <b>1.228.121</b>        | <b>114.257</b>        |
| <b>Comptes de régularisation</b>                |       | 490/1 | <b>11.444</b>           | <b>17.836</b>         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                         |       | 20/58 | <b>2.652.393</b>        | <b>886.332</b>        |

| Ann.                                                  |         | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------------------------------------------------------|---------|-------|----------|--------------------|
| PASSIF                                                |         |       |          |                    |
| CAPITAUX PROPRES                                      |         | 10/15 | 756.144  | 601.646            |
| Apport                                                |         | 10/11 | 93.592   | 93.592             |
| Disponible                                            |         | 110   | 93.592   | 93.592             |
| Indisponible                                          |         | 111   |          |                    |
| Plus-values de réévaluation                           |         | 12    |          |                    |
| Réserves                                              |         | 13    | 1.859    | 1.859              |
| Réserves indisponibles                                |         | 130/1 |          |                    |
| Réserves statutairement indisponibles                 |         | 1311  |          |                    |
| Acquisition d'actions propres                         |         | 1312  |          |                    |
| Soutien financier                                     |         | 1313  |          |                    |
| Autres                                                |         | 1319  |          |                    |
| Réserves immunisées                                   |         | 132   |          |                    |
| Réserves disponibles                                  |         | 133   | 1.859    | 1.859              |
| Bénéfice (Perte) reporté(e)                           | (+)/(-) | 14    | 660.693  | 506.195            |
| Subsides en capital                                   |         | 15    |          |                    |
| Avance aux associés sur la répartition de l'actif net |         | 19    |          |                    |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS                         |         | 16    |          |                    |
| Provisions pour risques et charges                    |         | 160/5 |          |                    |
| Pensions et obligations similaires                    |         | 160   |          |                    |
| Charges fiscales                                      |         | 161   |          |                    |
| Grosses réparations et gros entretien                 |         | 162   |          |                    |
| Obligations environnementales                         |         | 163   |          |                    |
| Autres risques et charges                             |         | 164/5 |          |                    |
| Impôts différés                                       |         | 168   |          |                    |

|                                                                               |  | Ann. | Codes | Exercice         | Exercice précédent |
|-------------------------------------------------------------------------------|--|------|-------|------------------|--------------------|
| <b>DETTES</b>                                                                 |  |      | 17/49 | <b>1.896.248</b> | <b>284.686</b>     |
| <b>Dettes à plus d'un an</b>                                                  |  | 6.3  | 17    | <b>18.503</b>    | <b>39.123</b>      |
| Dettes financières                                                            |  |      | 170/4 | 18.503           | 39.123             |
| Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées |  |      | 172/3 | 18.503           | 39.123             |
| Autres emprunts                                                               |  |      | 174/0 |                  |                    |
| Dettes commerciales                                                           |  |      | 175   |                  |                    |
| Acomptes sur commandes                                                        |  |      | 176   |                  |                    |
| Autres dettes                                                                 |  |      | 178/9 |                  |                    |
| <b>Dettes à un an au plus</b>                                                 |  | 6.3  | 42/48 | <b>1.876.746</b> | <b>245.067</b>     |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année                                    |  |      | 42    | 22.318           | 27.533             |
| Dettes financières                                                            |  |      | 43    |                  |                    |
| Etablissements de crédit                                                      |  |      | 430/8 |                  |                    |
| Autres emprunts                                                               |  |      | 439   |                  |                    |
| Dettes commerciales                                                           |  |      | 44    | 349.270          | 141.022            |
| Fournisseurs                                                                  |  |      | 440/4 | 349.270          | 141.022            |
| Effets à payer                                                                |  |      | 441   |                  |                    |
| Acomptes sur commandes                                                        |  |      | 46    |                  |                    |
| Dettes fiscales, salariales et sociales                                       |  |      | 45    | 98.250           | 76.478             |
| Impôts                                                                        |  |      | 450/3 | 35.589           | 10.754             |
| Rémunérations et charges sociales                                             |  |      | 454/9 | 62.661           | 65.725             |
| Autres dettes                                                                 |  |      | 47/48 | 1.406.907        | 33                 |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                              |  |      | 492/3 | <b>1.000</b>     | <b>496</b>         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                                        |  |      | 10/49 | <b>2.652.393</b> | <b>886.332</b>     |

## COMPTE DE RÉSULTATS

|                                                                                                                        |         | Ann. | Codes  | Exercice       | Exercice précédent |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|--------|----------------|--------------------|
| <b>Produits et charges d'exploitation</b>                                                                              |         |      |        |                |                    |
| Marge brute                                                                                                            | (+)/(-) |      | 9900   | 940.888        | 631.258            |
| Dont: produits d'exploitation non récurrents                                                                           |         |      | 76A    |                |                    |
| Chiffre d'affaires                                                                                                     |         |      | 70     |                |                    |
| Approvisionnements, marchandises, services et biens divers                                                             |         |      | 60/61  |                |                    |
| Rémunérations, charges sociales et pensions                                                                            | (+)/(-) |      | 62     | 608.482        | 630.022            |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles     |         |      | 630    | 59.647         | 82.499             |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) | (+)/(-) |      | 631/4  | 750            |                    |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)                                               | (+)/(-) |      | 635/8  |                |                    |
| Autres charges d'exploitation                                                                                          |         |      | 640/8  | 14.560         | 1.132              |
| Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration                                          | (-)     |      | 649    |                |                    |
| Charges d'exploitation non récurrentes                                                                                 |         |      | 66A    | 19.138         |                    |
| <b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>                                                                                 | (+)/(-) |      | 9901   | <b>238.309</b> | <b>-82.396</b>     |
| <b>Produits financiers</b>                                                                                             |         | 6.4  | 75/76B | <b>398</b>     | <b>250</b>         |
| Produits financiers récurrents                                                                                         |         |      | 75     | 398            | 250                |
| Dont: subsides en capital et en intérêts                                                                               |         |      | 753    |                |                    |
| Produits financiers non récurrents                                                                                     |         |      | 76B    |                |                    |
| <b>Charges financières</b>                                                                                             |         | 6.4  | 65/66B | <b>45.120</b>  | <b>1.630</b>       |
| Charges financières récurrentes                                                                                        |         |      | 65     | 45.120         | 1.630              |
| Charges financières non récurrentes                                                                                    |         |      | 66B    |                |                    |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>                                                                     | (+)/(-) |      | 9903   | <b>193.587</b> | <b>-83.776</b>     |
| <b>Prélèvement sur les impôts différés</b>                                                                             |         |      | 780    |                |                    |
| <b>Transfert aux impôts différés</b>                                                                                   |         |      | 680    |                |                    |
| <b>Impôts sur le résultat</b>                                                                                          | (+)/(-) |      | 67/77  | <b>39.089</b>  | <b>-364</b>        |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>                                                                                  | (+)/(-) |      | 9904   | <b>154.498</b> | <b>-83.412</b>     |
| <b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>                                                                         |         |      | 789    |                |                    |
| <b>Transfert aux réserves immunisées</b>                                                                               |         |      | 689    |                |                    |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>                                                                       | (+)/(-) |      | 9905   | <b>154.498</b> | <b>-83.412</b>     |

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

|                                                     | Codes          | Exercice       | Exercice précédent |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| <b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>                  | (+)/(-) 9906   | <b>660.693</b> | <b>506.195</b>     |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter           | (+)/(-) (9905) | 154.498        | -83.412            |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent | (+)/(-) 14P    | 506.195        | 589.607            |
| <b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>         | 791/2          |                |                    |
| <b>Affectation aux capitaux propres</b>             | 691/2          |                |                    |
| à l'apport                                          | 691            |                |                    |
| à la réserve légale                                 | 6920           |                |                    |
| aux autres réserves                                 | 6921           |                |                    |
| <b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>                  | (+)/(-) (14)   | <b>660.693</b> | <b>506.195</b>     |
| <b>Intervention des associés dans la perte</b>      | 794            |                |                    |
| <b>Bénéfice à distribuer</b>                        | 694/7          |                |                    |
| Rémunération de l'apport                            | 694            |                |                    |
| Administrateurs ou gérants                          | 695            |                |                    |
| Travailleurs                                        | 696            |                |                    |
| Autres allocataires                                 | 697            |                |                    |



ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

| Codes        | Exercice   | Exercice précédent |
|--------------|------------|--------------------|
| 8059P        | XXXXXXXXXX | 0                  |
| 8029         |            |                    |
| 8039         |            |                    |
| (+)/(-) 8049 |            |                    |
| 8059         | 0          |                    |
| 8129P        | XXXXXXXXXX | 0                  |
| 8079         |            |                    |
| 8089         |            |                    |
| 8099         |            |                    |
| 8109         |            |                    |
| (+)/(-) 8119 |            |                    |
| 8129         | 0          |                    |
| (21)         |            |                    |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

| Codes        | Exercice   | Exercice précédent |
|--------------|------------|--------------------|
| 8199P        | XXXXXXXXXX | 358.838            |
| 8169         | 69.065     |                    |
| 8179         | 9.256      |                    |
| (+)/(-) 8189 |            |                    |
| 8199         | 418.647    |                    |
| 8259P        | XXXXXXXXXX |                    |
| 8219         |            |                    |
| 8229         |            |                    |
| 8239         |            |                    |
| (+)/(-) 8249 |            |                    |
| 8259         |            |                    |
| 8329P        | XXXXXXXXXX | 209.384            |
| 8279         | 59.647     |                    |
| 8289         |            |                    |
| 8299         |            |                    |
| 8309         | 9.256      |                    |
| (+)/(-) 8319 |            |                    |
| 8329         | 259.775    |                    |
| (22/27)      | 158.871    |                    |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

| Codes        | Exercice   | Exercice précédent |
|--------------|------------|--------------------|
| 8395P        | XXXXXXXXXX | 25.610             |
| 8365         |            |                    |
| 8375         | 19.138     |                    |
| (+)/(-) 8385 |            |                    |
| (+)/(-) 8386 |            |                    |
| 8395         | 6.472      |                    |
| 8455P        | XXXXXXXXXX |                    |
| 8415         |            |                    |
| 8425         |            |                    |
| 8435         |            |                    |
| (+)/(-) 8445 |            |                    |
| 8455         |            |                    |
| 8525P        | XXXXXXXXXX |                    |
| 8475         |            |                    |
| 8485         |            |                    |
| 8495         |            |                    |
| 8505         |            |                    |
| (+)/(-) 8515 |            |                    |
| 8525         |            |                    |
| 8555P        | XXXXXXXXXX |                    |
| (+)/(-) 8545 |            |                    |
| 8555         |            |                    |
| (28)         | 6.472      |                    |

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
  - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
  - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
  - Impôts
  - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| (42)  | 22.318   |
| 8912  |          |
| 8913  | 18.503   |
| 8921  |          |
| 891   |          |
| 901   |          |
| 8981  |          |
| 8991  |          |
| 9001  |          |
| 9011  |          |
| 9021  |          |
| 9051  |          |
| 9061  |          |
| 8922  |          |
| 892   |          |
| 902   |          |
| 8982  |          |
| 8992  |          |
| 9002  |          |
| 9012  |          |
| 9022  |          |
| 9032  |          |
| 9042  |          |
| 9052  |          |
| 9062  |          |

RÉSULTATS

**PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

**Charges non récurrentes**

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

**RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------|--------------------|
| 9087  | 14,4     | 15,5               |
| 76    |          |                    |
| (76A) |          |                    |
| (76B) |          |                    |
| 66    | 19.138   |                    |
| (66A) | 19.138   |                    |
| (66B) |          |                    |
| 6502  |          |                    |

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9294  |          |
| 9295  |          |
| 9500  |          |
| 9501  |          |
| 9502  |          |

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

RSM INTERAUDIT SRL

| Exercice |
|----------|
| 7.000    |

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

| Exercice |
|----------|
|          |

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

IPM GROUP SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
0403508716  
RUE DES FRANCS 79  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

---

RÈGLES D'ÉVALUATION



## REGLES D'EVALUATION

Conformément à l'Art. 3:6 de l'A.R. du 29.04.2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA) , l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique.

Les perspectives étant favorables, les comptes ont été établis sur base du maintien des règles de continuité conformément à l'article 96 §6 du code des sociétés.

## REGLES GENERALES

Les principes généraux contenus dans l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA). Les règles qui suivent ne disposent que pour les modes d'évaluation laissés à l'appréciation des entreprises. Le Conseil se réserve la possibilité de déroger à ces règles chaque fois que la loi fiscale autorisera des prises en charge ou des immunités spéciales.

Toutes modifications ou dérogations feront l'objet d'une décision motivée du Conseil d'administration.

## ACTIF DU BILAN

### I. Frais d'établissement

Il s'agit des frais de constitution ou d'augmentation de capital, des frais d'émission d'emprunts, ainsi que les frais de restructuration (prépensions - bulletin n 6 de la Commission des Normes Comptables). Ces frais sont amortis en 5 ans.

### II. Immobilisations incorporelles

Ces actifs sont valorisés à leur coût de revient ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure Art 3:38 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA) , majoré d'éventuels intérêts intercalaires.

Il s'agit :-des frais de développements :

- " des concessions, brevets, licences, savoir faire, marques et droits similaires (Logiciels);
- " du Goodwill.

Durée de l'amortissement :

- " -Logiciels informatiques : 5 ans.
- " -Développements de sites internet : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement.
- " -Développements programmes informatiques : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement
- " -Goodwill (Fonds de commerce, manchettes (titre du journal) : 5 ans

### III. Immobilisations corporelles

La valeur d'entrée en comptabilité correspond à la valeur d'acquisition en cas d'achat plus tous les frais accessoires s'y référant et les éventuels intérêts intercalaires. Cette valeur peut encore être celle des actifs reçus par voie d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis et décrits dans les rubriques ci-dessous, sauf exception, ils sont calculés à partir du mois de mise en production de l'investissement.

Cependant, le Conseil peut pratiquer des amortissements complémentaires ou accélérés pour les biens qui viendraient à se déprécier pour des raisons économiques ou technologiques, qui seraient usés prématurément ou qui seraient désaffectés.

Lorsque des dérogations sont appliquées, il en sera fait mention dans l'annexe du bilan.

Taux d'amortissements :

" Bâtiments et constructions : 3,03% linéaire pour les bâtiments neufs (33 ans) et 5% linéaire (20 ans) pour les bâtiments industriels ou non neuf.

" Installations, machines et outillages

o Matériel mécanique : 10 % linéaire

o Matériel électrique : 20 % linéaire

o Rotatives (15 ans) : 6,7 % linéaire

o Accessoires rotatives (10 ans) : 10 % linéaire sur acquisition complémentaire ou d'occasion selon la durée de vie estimée de l'investissement

o Encartreuse et mise sous blister (12, 10 et 5 ans) : 8,33 % linéaire; 10% ou 20% si d'occasion en fonction de la durée de vie estimée de l'investissement

o Machines pour l'expédition (8 ans et 5 ans) : 12,5 % linéaire ou 20% si d'occasion en fonction de la durée de vie estimée de l'investissement

o Matériel de photocomposition (5 ans) : 20 % linéaire

o Informatique de production (5 ans) : 20 % linéaire

o Informatique de matériel industriel (8 ans) : 12,5 % linéaire.

" Informatique bureautique et bornes de jeux (3 ans) : 33,33 % à partir de l'acquisition.

" Location-financement matériel IT hard & software (5 ans) : 20 % linéaire

" Location-financement matériel de production industrielle (15 ans pour les rotatives et 12 ans pour le matériel d'expédition et de conditionnement) : 6,67% et 8,33% & linéaire

" Hardware (3 ans) : 33 % linéaire (informatique de bureautique)

" Studio Radio : 10% linéaire

" Matériel d'occasion : 50% linéaire

" Mobilier et matériel roulant

o Mobilier de bureau : 10 % linéaire.

o Matériel de bureau : 20% linéaire

o Matériel photo-audio-vidéo : 20% ou 33.33% linéaire en fonction de la durée de vie estimée de l'investissement

o Caisse enregistreuse (3 ans) : 33,33% linéaire

o Matériel roulant (voitures) : 20 % linéaire

o Matériel d'occasion : 50% linéaire (sur rubriques ci-dessus)

" Autres immobilisations corporelles

o Aménagement locaux : 10 % linéaire.

o Présentoirs : 20% linéaire

### IV. Réévaluation d'actifs

Une plus-value peut être actée sur des biens immobilisés lorsque le Conseil la juge certaine et durable.

Sont exclus de cette réévaluation les frais accessoires et les impôts non déductibles ainsi que les biens désaffectés ou qui au jugement du Conseil sont appelés à être désaffectés dans un avenir plus ou moins proche.

Conformément à Art 3:35 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), ces plus-values seront imputées au code 12 du passif "Plus-values de réévaluation" et à l'actif dans l'immobilisé concerné par cette réévaluation.

Les réévaluations de biens amortissables sont amorties aux mêmes taux que ceux-ci.

### V. Immobilisations financières

A l'origine, les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport à l'exclusion des frais qui s'y rapportent.

A la fin de chaque exercice, le conseil détermine une valeur estimative de chaque participation suivant les critères d'évaluation définis ci-dessous. Il procède ensuite, le cas échéant, à la modification des valeurs comptables, soit d'origine, soit déjà modifiées, en suivant les règles décrites ci-après.

Le choix du critère est arrêté par le Conseil, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, en fonction des caractéristiques du titre considéré.

Lorsque le critère adopté cesse d'être significatif, celui-ci est abandonné. Une mention spéciale sera faite dans l'annexe.

Les critères d'évaluation :

" Filiales et sous-filiales

On tiendra compte d'une des valeurs suivantes ou la moyenne de deux ou plusieurs d'entre elles pour chaque participation :

o valeur de l'actif net comptable

o valeur de réalisation de la participation

o valeur de souscription dans le cas de nouveaux titres de sociétés existantes ou de titres de sociétés récemment constituées

o valeur boursière dans le cas où le marché et le cours sont significatifs

o valeur patrimoniale c'est-à-dire l'actif net comptable réévalué

o valeur établie par un expert tiers

o valeur établie sur un calcul DCA ou de multiples

" Sociétés liées (autres que filiales)

Il sera procédé avec les autres sociétés du groupe détenant une participation dans l'entreprise commune, une évaluation unique selon les critères repris au point précédent et sans préjudice à l'autonomie des conseils d'administration concernés.

" Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

o Autres immobilisations financières.

Les titres seront traités comme suit :

les titres cotés : pour les titres cotés dont le cours et le marché sont jugés significatifs, c'est le dernier cours de l'exercice qui est utilisé;

les titres non cotés : pour les titres non cotés ou pour ceux dont le marché et le cours ne sont pas significatifs, les mêmes critères d'évaluation repris pour les titres des entreprises liées seront d'application.

Modifications des valeurs comptables :

Il ne sera procédé à des réductions de valeur, à des réévaluations et des reprises de réduction au-delà des valeurs initiales et suivant les critères adoptés ci-dessus que si, de l'avis du conseil, les moins-values observées ont un caractère durable.

Dans ce cas, les réductions de valeur et les reprises de réduction seront portées respectivement au débit et au crédit du compte de résultats.

Quant aux réévaluations au-delà des valeurs initiales, celles-ci seront portées au crédit du compte de réévaluations visé à la rubrique III du passif, jusqu'à réalisation des titres.

Toute réduction faisant suite à une telle réévaluation sera portée au débit du compte de résultats.

Le Conseil note que les réévaluations de titres sont toujours facultatives.

Les modifications de valeurs (réductions, reprise de réductions et réévaluations) seront comptabilisées pour autant qu'elles aient un caractère durable.

#### VI. Créances

Lorsque le débiteur est une entreprise liée ou avec laquelle il existe un lien de participation et lorsque les créances ont pour but de soutenir durablement l'activité, celles-ci seront classées dans les immobilisations financières.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances classées en immobilisations financières comme sur les autres créances à un an au plus dans les cas suivants :

- " état d'insolvabilité évident indépendant d'une faillite ou d'un concordat dans la mesure où la récupération devient vraiment improbable;
- " faillite ou concordat du débiteur dans la mesure où le dividende escompté dans la masse est insuffisant;
- " baisse du cours de la devise dans laquelle est libellée la créance;
- " réalisation d'une condition ou d'un événement résolutoire de tout ou partie de la créance;

Les pourcentages de réduction de valeur de créances (hors TVA) sont :

- " faillite et concordat 100 %
- " dossiers à l'avocat 80 %
- " dossiers en recouvrement 50 %

#### VII. Les stocks

Les entrées sont valorisées au prix d'acquisition + frais et les sorties sont valorisées au prix moyen pondéré.

#### IX. Valeurs disponibles

Une réduction de valeur est actée en cas de baisse des cours de change sur les avoirs libellés en devises étrangères.

Les avoirs en devises sont estimés au dernier cours utile du mois.

Afin de respecter l'annualité des charges et produits, les comptes de régularisation, tant au passif qu'à l'actif, sont utilisés pour affecter à un exercice ultérieur les prorata de charges à reporter ou à l'exercice considéré les prorata de produits non encore perçus, avec application de la règle proportionnelle en cas d'imputation pour partie.

#### PASSIF DU BILAN

##### III. Plus-value de réévaluation

Toute plus-value actée sera compensée par une imputation équivalente dans le compte de passif "plus-value de réévaluation" et n'en sera extournée qu'en cas de réalisation du bien auquel elle se rapporte.

##### VII. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et des charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée des charges et des risques pour lesquelles elles ont été constituées.

Engagement résultant de prévisions conventionnelles : afin de respecter l'article 3:32 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), il est décidé de prendre en charge dans l'exercice le montant des engagements de prévision que la société a souscrits.

L'estimation de cette provision est faite en estimant la charge réelle de chaque prévision jusqu'à l'âge de la pension. Cette provision est à réévaluer chaque année. Elle peut faire l'objet d'un calcul d'actualisation couplée à une table de mortalité. La provision initiale est activée et amortie en 5 ans.

##### VIII. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Toutefois, cette rubrique comprendra en outre des provisions pour faire face aux impôts de l'exercice et aux dettes de caractère social attribuables à des prestations accomplies par le personnel durant l'exercice écoulé mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice suivant.

#### X. Comptes de régularisation

##### COMPTES DE RESULTAT

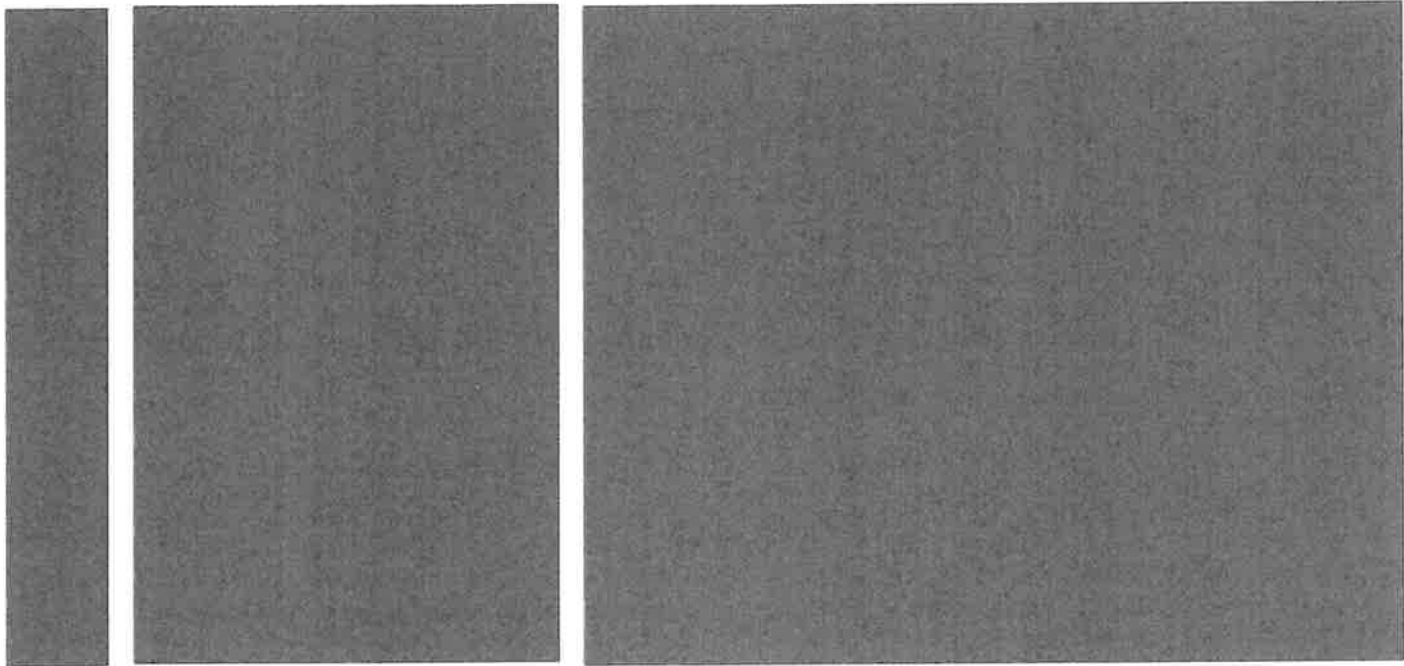
Les recettes des paris sont comptabilisées en net. Le chiffre d'affaires est égal au montant des mises des joueurs minoré du montant de leurs gains.

##### ENGAGEMENTS ET RECOURS

Les engagements et recours sont évalués au montant résiduel figurant dans les actes par lesquels ils ont été souscrits par la société au profit des tiers.

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES<br/>SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# FM DÉVELOPPEMENT SRL

Rapport du commissaire

31 décembre 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING





# FM DÉVELOPPEMENT SRL

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la FM Développement SRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de FM Développement SRL pour la première année.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.652.393 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 154.498.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Luzeburg 19 d/1 - B-1932 Zaventem  
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group • Offices in Aalst, Antwerp, Liege, Charleroi, Mons and Zaventem



### Autre point

Étant donné qu'aucun commissaire n'était nommé l'exercice précédent, les comptes annuels de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas été audités.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mention relative à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations, à l'exception:
  - ✓ du non-respect des dispositions légales et statutaires relatives à la convocation, à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires ; et
  - ✓ du non-respect du délai de remise des informations au commissaire.

Zaventem, le 20 juin 2025



RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
MARIE DELACROIX, ASSOCIÉE

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs  
Nombre d'heures effectivement prestées  
Frais de personnel

| Codes | 1. Temps plein<br>(exercice) | 2. Temps partiel<br>(exercice) | 3. Total (T) ou total en<br>équivalents temps plein<br>(ETP)<br>(exercice) | 3P. Total (T) ou total en<br>équivalents temps plein<br>(ETP)<br>(exercice précédent) |
|-------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 100   | 12,4                         | 3,5                            | 14,4                                                                       | 15,5                                                                                  |
| 101   | 21.523                       | 3.396                          | 24.919                                                                     | 27.137                                                                                |
| 102   | 523.971                      | 84.511                         | 608.482                                                                    | 630.022                                                                               |

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée  
Contrat à durée déterminée  
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes  
de niveau primaire  
de niveau secondaire  
de niveau supérieur non universitaire  
de niveau universitaire  
Femmes  
de niveau primaire  
de niveau secondaire  
de niveau supérieur non universitaire  
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction  
Employés  
Ouvriers  
Autres

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents<br>temps plein |
|-------|----------------|------------------|----------------------------------------|
| 105   | 13             | 4                | 15,5                                   |
| 110   | 6              | 3                | 8                                      |
| 111   | 7              | 1                | 7,5                                    |
| 112   | 0              | 0                | 0                                      |
| 113   | 0              | 0                | 0                                      |
| 120   | 7              | 4                | 9,5                                    |
| 1200  | 0              | 0                | 0                                      |
| 1201  | 3              | 2                | 4,2                                    |
| 1202  | 2              | 1                | 2,5                                    |
| 1203  | 2              | 1                | 2,8                                    |
| 121   | 6              | 0                | 6                                      |
| 1210  | 0              | 0                | 0                                      |
| 1211  | 4              | 0                | 4                                      |
| 1212  | 2              | 0                | 2                                      |
| 1213  | 0              | 0                | 0                                      |
| 130   | 0              | 0                | 0                                      |
| 134   | 9              | 4                | 11,5                                   |
| 132   | 0              | 0                | 0                                      |
| 133   | 4              | 0                | 4                                      |



TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 205   | 5              | 2                | 6                                   |
| 305   | 5              | 2                | 6,2                                 |

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés  
Nombre d'heures de formation suivies  
Coût net pour la société  
    dont coût brut directement lié aux formations  
    dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
    dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés  
Nombre d'heures de formation suivies  
Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés  
Nombre d'heures de formation suivies  
Coût net pour la société

| Codes | Hommes | Codes | Femmes |
|-------|--------|-------|--------|
| 5801  | 1      | 5811  | 1      |
| 5802  | 8      | 5812  | 4      |
| 5803  | 255    | 5813  | 127    |
| 58031 |        | 58131 |        |
| 58032 | 255    | 58132 | 127    |
| 58033 |        | 58133 |        |
| 5821  |        | 5831  |        |
| 5822  |        | 5832  |        |
| 5823  |        | 5833  |        |
| 5841  | 4      | 5851  | 5      |
| 5842  | 3.891  | 5852  | 3.632  |
| 5843  | 24.997 | 5853  | 28.166 |